

Acte rendu exécutoire après dépôt  
 en Préfecture le : .....  
 Et publication ou affichage  
 du : .....

PREFECTURE DE L'HERAULT  
 ARRIVEE LE:  
 12 MARS 2010  
 BUREAU DU COURRIER



Syndicat Mixte du  
**Bassin de l'Or**

**SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OR**  
 Séance du 4 mars 2010  
 Hôtel de la Communauté de Communes du Pays de Lunel – Salle Jean VALES

**DELIBERATION n° 7-04-03-2010**

**Objet :** Programme Européen LIFE+ LAGNATURE N°LIFE07NAT/F/000193-Action C.3.2. -Lutte contre la tortue de Floride et autres tortues exotiques sur l'étang de l'Or- Demande de subvention auprès du Département de l'Hérault.

	Délégués titulaires	voix	Délégués suppléants	voix	
Communauté de Communes Pays de l'Or	Roger MONTIEL	présent	1 Rogé ANDREO		
	Joëlle JENIN – VIGNAUD	présente	1 Pierre ADOUE	présent	
	René CHALOT	présent	1 Philippe LAVAL		
	Marie LEVAUX	présent	1 Bernard GANIBENC		
	Michel MARTIN	présent	1 Cyril ROUQUETTE		
	Alain AQUILINA	excusé procuration à Jacques HELSEN		1 Jacques HELSEN	présent 1
Communauté de Communes Grand Pic Saint Loup	Pierre ANTOINE	présent	1 Jacques GRAU		
Communauté de Communes Pays de Lunel	Sylvie OBJOIS	présente	1 Bernadette VIGNON		
	Hervé DIEULEFES	présent	1 Didier MARTINEZ		
	Jean Michel ROUX	présent	1 Robert PISTILLI		
	Richard PITAVAL	présent	1 Patrick LAOUT		
	Fabrice PECQUEUR	présent	1 Cathy POHL	présente 1	
	Bernard BOLUDA	excusé	Jean CHARPENTIER		
Communauté d'agglomération de Montpellier	Lionel LOPEZ	présent	1 Jean Pierre COULET		
	Luc CLAPAREDE	présent	1 Christian GESBERT		
	Yvon PELLET	présent	1 Gilbert PASTOR		
	Alain BARRANDON	présent	2 Jean Luc MEISSONNIER		
	Pierre BONNAL	excusé procuration à Alain BARANDON		1 Pierre DUDIEUZERE	
	Joël RAYMOND	présent	Arnaud MOYNIER		
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	présent	6 André VEZINHET		
	Yvon PRADEILLE	présent	7 Christian JEAN		
	Jean-Marcel CASTET	excusé	José SOROLLA		
	Michel GUIBAL	excusé procuration à Yvon PRADEILLE		1 Christophe MORALES	
	Cyril MEUNIER	présent	3 François LIBERTI		
	Monique PETARD	excusée procuration à Claude BARRAL		1 Frédéric LAFFORGUE	
total des voix		32		2	

Ayant procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint (34 sur 38 voix peuvent valablement s'exprimer compte tenu des procurations), Monsieur Claude BARRAL rappelle au Comité syndical que le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc Roussillon (CEN LR) a déposé auprès de la commission européenne le projet LAG'NATURE, dans le cadre de l'appel à propositions Life+ de 2007.

Ce programme a pour objectif la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable des sites Natura 2000 lagunaires, péri-lagunaires et dunaires et l'amélioration de l'état de conservation des espèces et habitats par les opérateurs régionaux des sites Natura 2000 associés.

Il est financé à hauteur de 50% par l'Union Européenne, cette participation pouvant être complétée par les aides des différents partenaires.

Le projet a été validé par la Commission Européenne en date du 24 novembre 2008.

Le SYMBO a décidé de contribuer à sa réalisation par délibérations du 18 décembre 2007 et du 19 mars 2009 et d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'action C3.2 : « Lutte contre les espèces envahissantes et dominantes sur les habitats péri-lagunaires et dunaires ».

L'objectif de cette action est de limiter et de contrôler les populations de Tortue de Floride et autres tortues exotiques présentes sur le site de l'étang de l'Or, voire de les éradiquer, afin de favoriser la cistude d'Europe protégée.

Propositions 2010 :

La récolte récente par le SYMBO et le CEN d'indices démontrant la reproduction de la Tortue de Floride in situ souligne le caractère urgent de l'action.

Après la période d'expérimentation menée en 2009, l'action rentre dans sa phase opérationnelle en 2010 pour une période de 2 ans et pour un coût total de 21 510 € TTC.

La campagne sera réalisée avec l'aide d'un stagiaire accueilli par le SYMBO.

Le coût estimatif de l'opération pour 2010 est estimé à 9 166 € TTC, ventilés ainsi que suit :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Nature de la dépense	Montants TTC	Source	Montants TTC
- Salaires agents SYMBO et stagiaire	3 700 €	Autofinancement	1 833 €
- Achat d'équipements (pièges)	5 000 €	Europe	3 031 €
- Frais de déplacement agents SYMBO	25 €	Département	4 302 €
- Frais fixes	441 €		
<b>Total</b>	<b>9 166 €</b>		<b>9 166 €</b>

Les crédits nécessaires à sa réalisation seront inscrits en dépenses et recettes au projet de budget 2010.

En conclusion, Monsieur BARRAL demande au Comité syndical :

- de décider la poursuite de cette action selon les modalités ci-avant exposées,
- de l'autoriser :
  - à solliciter la contribution financière du Département de l'Hérault,
  - à signer une convention de stage avec un étudiant dont la mission sera indemnisée à hauteur de 30% du SMIC pour une durée de 6 mois,
  - à entreprendre toutes démarches et à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Le Comité syndical adopte ces propositions à l'unanimité.

**Pour extrait conforme.**

Le Président,

Claude BARRAL.

